



2022 / 112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GUILLARD Paul - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme GROS Claudine à M. DUNAND François
Mme JAY Hélène à Mme MARTINET-BON Françoise
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
24 novembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 23

EXCUSE : Bernard GSELL

Monsieur Thierry BRUNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Refacturation aux communes du service RGD Savoie Mont Blanc

Le vice-Président en charge des finances expose qu'après signature de la convention d'adhésion au groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc, la CCVA devra régler la cotisation annuelle pour l'ensemble de ses communes membres.

Aussi, il est proposé de refacturer cette prestation aux collectivités suivant la répartition suivante pour l'année 2022 :

Les Avanchers – Valmorel : 507,20 €
Grand-Aigueblanche : 1 181,60 €
La Léchère : 706,40 €
CCVA : 4 208 €

Vu la délibération d'adhésion au Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc n° 2022/101 en date du 1^{er} décembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la refacturation aux communes membres.

| Pour | Contre | Abstention | NPPV * |
|------|--------|------------|--------|
| 23 | | | |

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

